

grosse? C'est exactement là où nous en sommes rendus présentement.

Quand 600,000, 700,000 ou 800,000 étudiants en chômage demanderont, dans quelques semaines, le droit de s'intégrer à notre société, d'avoir un emploi d'été, on ne pourra rien faire pour eux, parce que nous avons trop de tout, et à cause de cela nous allons laisser du monde dans la misère. Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une solution. Ce qui aggrave le problème en soulevant les classes les unes contre les autres, c'est notre système financier barbare.

Voilà pourquoi nous disons: Donnons, en utilisant la Banque du Canada. Cela semble faire rire certains «moineaux» du parti ministériel, mais nous devrions utiliser la Banque du Canada pour donner au peuple canadien le pouvoir d'achat qui lui permettrait d'acheter les produits qui existent au Canada. Et à ce moment-là, on verrait, au Canada, l'unité, le respect mutuel entre les provinces et un peuple satisfait, parce que le gouvernement donnerait les résultats qu'on attend de l'administration publique.

• (1540)

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) parler avec la verve qu'on lui connaît. Il en profite toujours pour nous faire faire, avec toute l'éloquence qu'on lui connaît, une tournée de l'agriculture, de l'Est à l'Ouest. Mais il nous parle malheureusement de l'agriculture qui existait au temps des voitures Ford en 1929. Il nous parle encore de l'agriculture non rentable, de l'agriculture à l'ère de la subsistance.

Ce qui m'étonne davantage, c'est de constater que, dans certaines régions du Canada, l'honorable député dit que la politique du gouvernement fédéral est toujours à l'avantage des provinces de l'Ouest, et qu'on ne pense pas à la politique visant à aider les producteurs de l'Est. Mais il semble que, depuis quelque temps, on prêche un peu dans certaines régions du pays, et l'on oublie que les réseaux de communication peuvent nous renseigner à l'effet qu'un discours a été fait dans tel secteur du pays et qu'un autre a été fait ailleurs, par un même orateur, sans que celui-ci ait prôné la même philosophie d'un bout à l'autre du Canada.

Mais je ne voudrais pas m'arrêter à ce que je considère comme étant très négatif; je préférerais plutôt être très positif relativement au bill C-5, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole».

Si l'on étudie toute l'optique et la philosophie de ce projet de loi, on constate que le gouvernement désire placer l'agriculture dans un contexte moderne. L'objectif général des amendements est d'accroître l'aptitude de la Société du crédit agricole à répondre aux besoins de certains producteurs qui désirent un crédit à long terme, et de leur donner la possibilité de vivre d'une façon convenable sur leur terre. A mon avis, ces deux buts sont très valables, si l'on compare les sommes qui peuvent être accordées maintenant à celles que les exploitants agricoles pouvaient obtenir autrefois, alors que la limite était de \$40,000 en vertu de la Partie II, et de \$50,000 en vertu de la Partie III. Ces limites avaient été établies en 1964.

Dans le cas des exploitants agricoles en société, la limite était de \$80,000 pour deux propriétaires, et de \$100,000 pour plus de deux propriétaires, en vertu de la Partie II, et

[M. Caouette.]

de \$100,000 pour un syndicat, par exemple, en vertu de la Partie III.

Je suis récemment allé dans un secteur de production de légumes, dans la région de Sainte-Clothilde, et je vois ici mon collègue, le député de Saint-Jean (M. Smith), qui m'en parlait encore ce midi. Ces producteurs de légumes désirent que cette loi soit adoptée dans le plus bref délai possible, de façon qu'ils puissent se construire des entrepôts frigorifiques, dans lesquels ils pourraient conserver leurs légumes et les mettre sur le marché au moment où il n'y aurait pas d'abondance, obtenant ainsi de meilleurs prix pour leurs produits.

Je suis d'avis que cette loi vise à favoriser les cultivateurs qui sont réellement des spécialistes, et non pas certaines personnes qui font de l'agriculture un peu pour toutes sortes de choses.

J'aimerais reconsidérer un peu les quatre étapes de l'agriculture actuelle: Au XVIII^e siècle, 80 p. 100 de la population canadienne vivait de l'agriculture, qu'on qualifiait d'agriculture de subsistance, et je crois qu'aucun cultivateur ne désire retourner à cette sorte d'agriculture.

A la fin du XIX^e siècle, on a passé à une situation où la population à caractère agricole était de 75 p. 100, et celle des centres urbains, de 25 p. 100. A ce moment-là, c'était l'étape d'une économie en voie d'industrialisation et d'une agriculture qui s'orientait vers la commercialisation. Et cette agriculture de commercialisation s'est continuée.

Au XX^e siècle, par exemple, nous avons été témoins d'un changement radical dans la distribution de la population, alors que seulement 20 p. 100 de la population était agricole, et 80 p. 100 était dans le secteur industriel ou urbain.

En 1970, nous avons une économie et une agriculture industrialisées. Je pense qu'en modifiant notre loi du crédit agricole, en facilitant l'accès à des crédits plus élevés et en aidant des jeunes à se faire une profession de l'agriculture, ce sera une aide considérable à l'industrie agricole.

Monsieur le président, j'écoutais certains de mes préopinants discuter encore sur les fermes familiales, et je suis d'avis qu'il est très difficile de savoir où s'arrête l'exploitation familiale et où commence la ferme industrielle, et ce pour bien des raisons, surtout des raisons émotives.

Notre ferme familiale canadienne est caractérisée par des exploitations qui utilisent en majorité le travail et le capital fournis par des membres de la famille. A ce moment-là, c'était les membres de la famille qui, tant bien que mal, essayaient de soutirer certains revenus. A mesure que le niveau de vie augmente, le travail des hommes et des femmes diminue et est remplacé par le capital. Même si l'exploitation familiale de certaines régions du Canada montre encore beaucoup de vitalité, on peut affirmer que dans plusieurs régions, les fermes familiales connaissent de grands problèmes économiques.

Pour être efficace, comme tout autre secteur de l'industrie, l'agriculture exige des capitaux. Or, la transmission de l'exploitation agricole de génération en génération empêchait les jeunes agriculteurs d'entrer immédiatement en possession d'une exploitation qui produit sur une plus grande échelle. Et lorsque le transfert était possible, les jeunes agriculteurs étaient obligés de travailler «à gages» pour les autres pendant plusieurs années et retardaient le plus possible les investissements de fonds qui ne leur étaient d'ailleurs pas accessibles en vertu de l'ancienne loi.

Alors, je pense que les modifications qu'on a apportées sont réellement très valables, parce que l'ancienne loi ne